

Fiche produit relative aux qualités et

Produit	<u>Sous-famille de produit :</u> TABLE ET CHAISE <u>Référence du modèle :</u> FANCY
Mobilier	<u>Marque :</u> BUT <u>Code produit :</u> 287701 <u>Code EAN :</u> 4894223226868

Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 55 % Recyclabilité du produit Produit majoritairement recyclable Proportion de métaux précieux déterminée ? Content au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg Proportion de terres rares déterminée ? Content au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : - Contient une substance extrêmement préoccupante Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien Si oui, lequel/lesquels : -

Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 100 % Emballage compostable Non Possibilités de ré-emploi de l'emballage Non applicable Recyclabilité de l'emballage Emballage recyclable en un emballage de même nature
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : - Contient une substance extrêmement préoccupante Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -